

47%
personnes
couvertes

58 900
allocataires

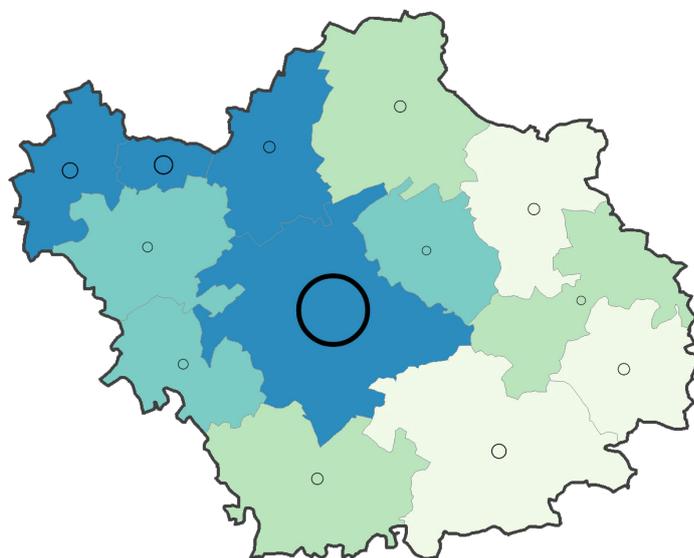
Dans l'Aube, 143 500 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 47% de la population totale. Sur le territoire auboisi, ce taux varie de 30% à 54% selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées (43% contre 41% au niveau national). 3 760 étudiants bénéficient d'une aide, soit 6% de l'ensemble des allocataires.

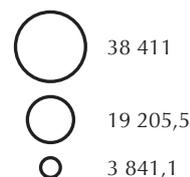
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 18% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales.

21 160 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 052 €, ce qui représente 43% des allocataires du département, valeur supérieure au niveau national (40%). Dans ces foyers précaires vivent 21 750 enfants.

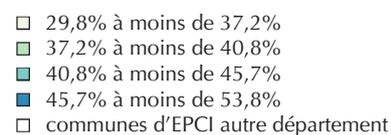
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires Caf par EPCI



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 31/12/2017 et Insee RP 01/01/2014
©Geofla®2.0 IGN 2015



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



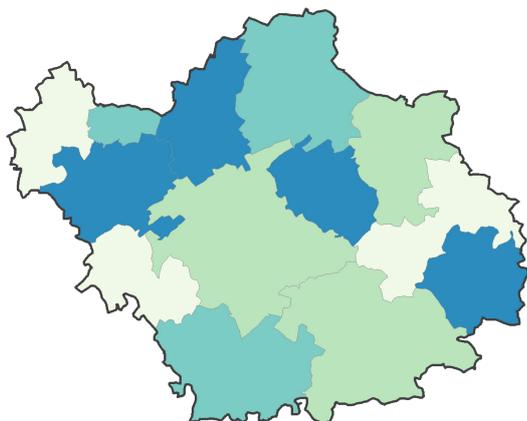
Zoom sur
le recouvrement des
pensions alimentaires

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



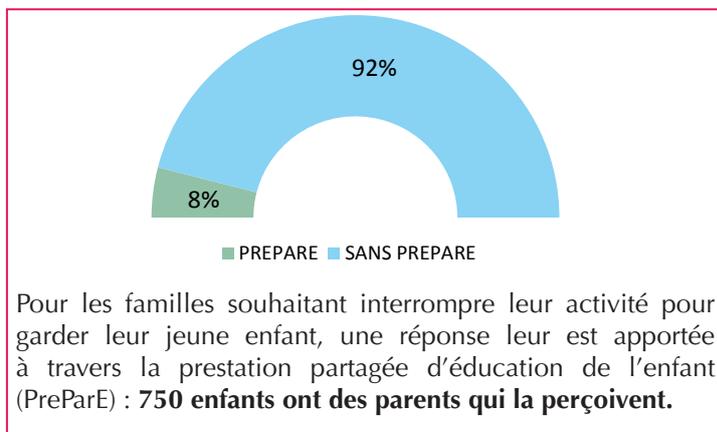
Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans

- 46 à moins de 53
- 53 à moins de 58
- 58 à moins de 62
- 62 à moins de 71
- communes d'EPCI autre département

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2015
©Geofla*2.0 IGN 2015

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. **Avec un total de 5 660 places, la capacité théorique d'accueil de l'Aube s'élève en 2015 à 55 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.** Elle varie de 46% à 72% selon les communautés de communes. Prépondérante sur le département, l'offre des assistants maternels couvre 70% des places.

Enfants couverts par la prestation PreParE : 8%



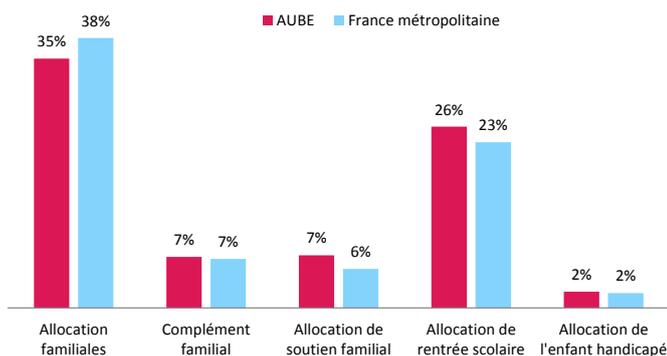
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **750 enfants ont des parents qui la perçoivent.**

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations

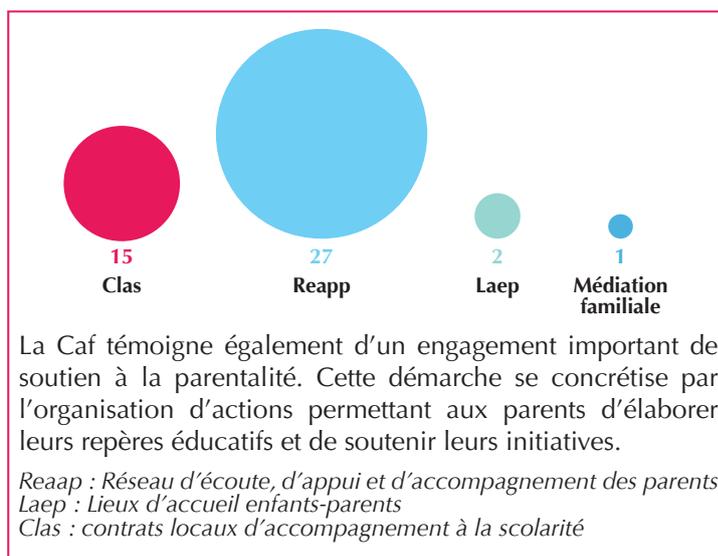


Source : Caf 2017

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > 35% des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 7% perçoivent un complément familial,
- > 26% reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- > 7% perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- > 2% sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2017



La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

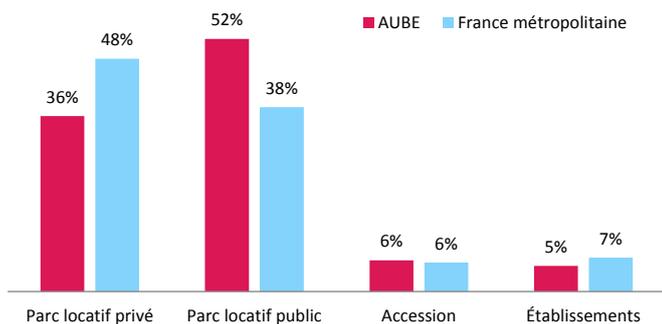
Reapp : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

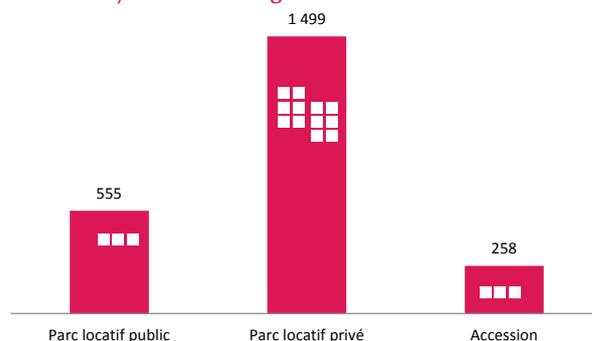


Source : Caf 2017

Au mois de décembre 2017, **33 500 foyers reçoivent une aide au logement** de la part de la Caf. **Cela représente une population de 69 660 personnes, soit 23% de la population totale du département.** L'Aube se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public qu'au niveau national (52% contre 38%).

Zoom sur...

Allocataires consacrant au moins 40% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2017

Après perception des aides au logement, **2 300 foyers consacrent plus de 40% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.** Le type de parc se révèle un facteur essentiel : 1 500 sont situés dans le parc locatif privé qui présente des loyers plus élevés.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est une mission essentielle de la branche famille. Elle se traduit par :

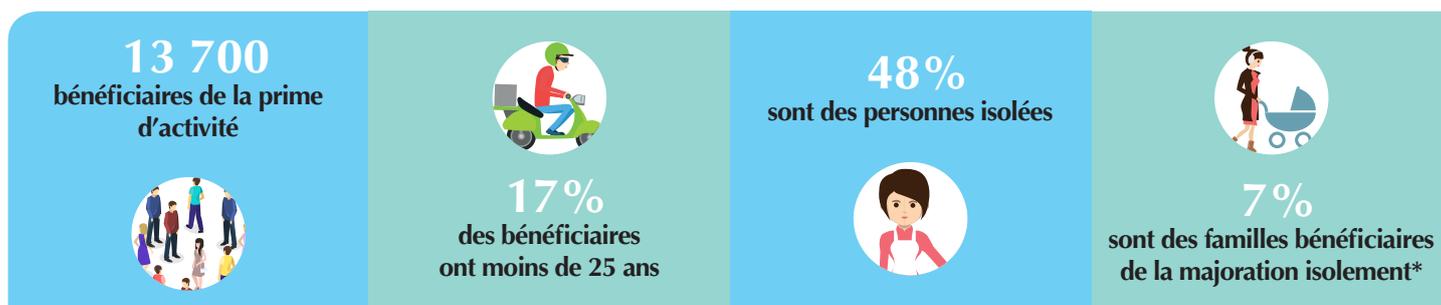
- > **Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 9 100 foyers sur le territoire aubois.**
- > **13 700 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité,** qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime

d'activité est cumulée au Rsa pour 1 880 foyers en 2017.

- > **5 310 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles **sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah).** 61% d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.



ari
pa

L'agence de recouvrement
des impayés
de pensions alimentaires

L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

Dans l'Aube, 4370 allocataires sont bénéficiaires de l'allocation de Soutien Familial (Asf), concernant 7350 enfants. L'Asf est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire fixée, dont le montant est faible. Elle peut également être versée à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée par l'autre parent. La Caf engage alors une procédure de recouvrement pour récupérer la pension alimentaire auprès de l'autre parent.

Créée en janvier 2017, l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, Aripa, est gérée par le réseau des Caf et la Msa. **Son objectif : simplifier les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires pour les familles après les séparations** et en particulier, pour les familles monoparentales. L'Agence permet un recouvrement plus réactif auprès des parents débiteurs dès le premier mois de retard et jusqu'à 24 mois d'impayés de pensions alimentaires directement auprès d'un tiers (employeur, organisme bancaire, ...).

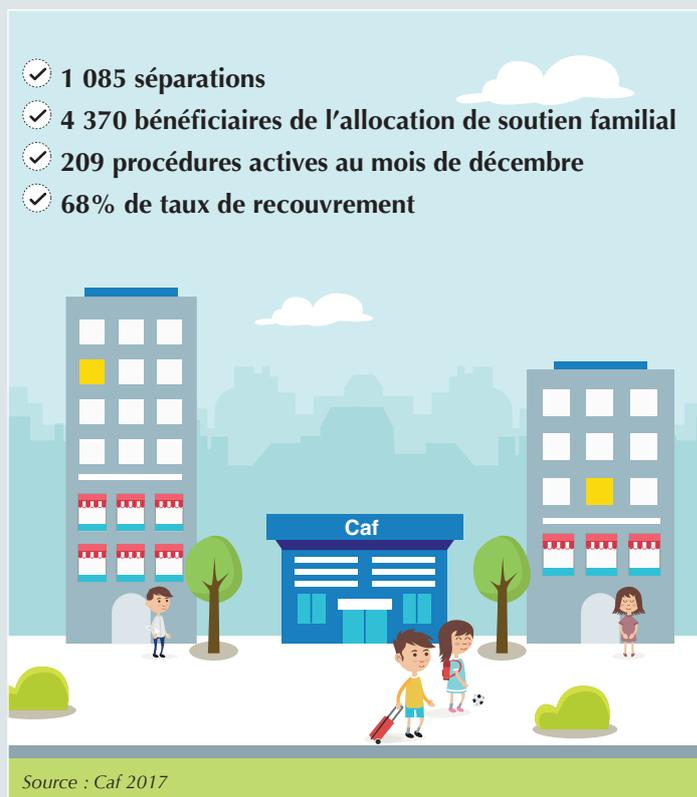
Dans le département de l'Aube, 209 procédures étaient en cours au mois de décembre 2017. Le taux de recouvrement, pourcentage des créances récupérées, atteint 68%.

Contactez l'Aripa :

- > Une plateforme téléphonique dédiée au 0821 222 222
- > Un site internet www.pension-alimentaire.caf.fr

L'Aripa en quelques chiffres dans l'Aube en 2017

- ✓ 1 085 séparations
- ✓ 4 370 bénéficiaires de l'allocation de soutien familial
- ✓ 209 procédures actives au mois de décembre
- ✓ 68% de taux de recouvrement



POUR ALLER PLUS LOIN...

Population couverte par la Caf :

Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>

Capacité théorique d'accueil :

L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Taux d'effort net :

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

Revenu par unité de consommation :

Le Revenu par unité de consommation (Ruc) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus>